

CONSEIL D'ADMINISTRATION SORTANT

Élu par l'Assemblée générale du 12.11.2020

COLLÈGE 1 - Établissements d'enseignement supérieur

Aix-Marseille Université

ENS de Lyon

INSA de Lyon

La Rochelle Université

Université Clermont Auvergne

Université de Bretagne Occidentale

Université de Haute-Alsace

Université de Lille

Université de Limoges

Université de Nantes

Université de Poitiers

Université de Rennes 1

Université de Strasbourg

Université Grenoble Alpes

Université Paris Cité

Université Paris Nanterre

Université Paris-Saclay

Université Sorbonne Paris Nord

Université Toulouse III - Paul Sabatier

COLLÈGE 2 - Associations nationales étudiantes

Radio Campus France – IASTAR

COLLÈGE 3 - Partenaires de l'action culturelle

Federation for EDucation in Europe – FEDE

Théâtre Antoine Vitez – Présences

COLLÈGE 4 - Personnes physiques appartenant au secteur universitaire, artistique ou culturel, attestant d'une implication dans l'action culturelle de l'enseignement supérieur *

Aucun administrateur élu au sein de ce collège lors des élections du 12.11.2020

Je soussigné(e)

représentant l'établissement

présente

renouvelle

ne renouvelle pas

la candidature de mon établissement au Conseil d'administration d'Art + Université + Culture pour le mandat mars 2023 - mars 2025 et certifie avoir pris connaissance que :

- la candidature de mon établissement, nouvelle ou renouvelée, sera soumise au vote de l'AG 2023,
- le non-renouvellement de candidature, ou la non-transmission du présent document avant le 29 mars 2023 à auc@auc.asso.fr, vaut exclusion de mon établissement de liste des candidatures soumises au vote de l'AG 2023,
- la présente candidature ne sera recevable que si mon établissement est à jour de son adhésion au 31 décembre 2022, ou au jour de l'AG 2023 s'il n'était pas adhérent en 2022.

DATE

SIGNATURE

Merci de renvoyer ce document dûment complété et signé **avant le 29 mars 2023** à auc@auc.asso.fr. Un accusé de réception vous sera adressé.

* Collège 4 réservé aux personnes physiques adhérant à titre personnel.